Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique

Band: 2 (1883)

Heft: 6

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les membres actifs de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à six francs; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg (Suisse). Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen Activ-Mitgliedern gratis zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf seehs Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für Anfragen, Offerten oder Anzeigen betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg (Schweiz) zu adressiren.

MONNAIES ET MÉDAILLE de Sogren et de Bargen

(Ancienne Principauté-Evêché de Bâle).

Lors du démembrement de l'ancien comté d'Oltingen, qui était lui-même un démembrement de celui de Bipp précédemment détaché du duché d'Alsace, il se forma de ses débris, au commencement du XIe siècle, plusieurs seigneuries, notamment celles d'Oltingen, de Bargen, de Fenis, de Séedorf et de Tyr. Toutes ces seigneuries dépendaient de Buco ou Bukko, premier comte d'Oltingen (1050), auquel succéda, vers 1072, un de ses fils, Conon ou Cuno, dans la comitive de Bargen; l'autre, nommé Burkardt, occupait le siége épiscopal de Lausanne (1057). D'autre part, Ulrich, frère de Buco et possesseur des châteaux de Fenis et Hasenbourg, ainsi que de la baronnie de Neuchâtel « sur-le-Lac » (1034) qu'il tenait du roi Rodolphe Ier, laissa pour successeur son fils aîné Rodolphe (1070), dont les deux frères Burkardt et Conon avaient embrassé l'état ecclésiastique et parvinrent le premier à l'Evêché de Bâle (1072), le dernier à l'Evêché de Lausanne (1090). Le château de Fenis ayant été ruiné en 1117, Ulrich II, fils de Rodolphe, se retira à Neuchâtel et prit le titre de comte de Neuchâtel, porté depuis par ses successeurs. Le nom de Fenis disparut alors complètement. Plusieurs branches sont issues de cette maison, qui a encore fourni au siége de Bâle deux